



Réglementation relative à la vente au détail d'alcool et de cannabis pendant la pandémie de COVID-19 au Canada

La pandémie de COVID-19 a bouleversé la vie et le travail des Canadiens. Pendant cette période, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont adopté des mesures pour encadrer le fonctionnement des entreprises et l'accès des Canadiens aux biens et services. Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances (CCDUS) surveille de près les changements apportés à la réglementation relative à la vente au détail d'alcool et de cannabis pendant la pandémie. Nous analyserons les données recueillies en collaboration de partenaires et nous nous pencherons plus spécifiquement sur les liens entre les changements aux politiques de vente au détail, les fluctuations des ventes, la consommation et les effets sur la santé et la sécurité publique. Les données seront aussi accessibles aux chercheurs, aux décideurs et à toute autre partie intéressée. Les tableaux qui suivent présentent un résumé de haut niveau des catégories de politiques relatives à la vente d'alcool et de cannabis. Pour plus d'information sur l'accès aux données plus détaillées, notamment les fluctuations au fil du temps, il suffit d'écrire à policy@ccsa.ca.

Méthode

Pour ce projet, les données sur les politiques relatives à la COVID-19 ont toutes été recueillies sur Internet, principalement sur des pages Web des gouvernements provinciaux et territoriaux et dans des communiqués de presse gouvernementaux, des annonces et des messages affichés sur les comptes officiels de médias sociaux des gouvernements (Twitter, Facebook, Instagram et YouTube).

Des sources secondaires d'information ont aussi été consultées pour compléter les sources primaires, principalement sous forme d'articles de presse en ligne. Lorsqu'aucun article ne pouvait être localisé, des messages affichés sur les médias sociaux (Facebook, Instagram et Twitter) par des acteurs autres que les gouvernements ont servi de sources secondaires. Deux chercheurs ont ensuite procédé à une vérification indépendante d'un sous-échantillon des données initiales recueillies en juillet 2020. Le CCDUS a communiqué avec les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux pour valider les données lorsque c'était possible, mais ils ne lui ont pas tous confirmé leurs données. Le CCDUS continuera à actualiser régulièrement les tableaux qui suivent, tout au long de la pandémie. N'hésitez pas à nous poser vos questions, à nous signaler des erreurs et à nous faire part de vos suggestions à policy@ccsa.ca.

L'expression « confinement initial » fait référence à la période allant de mars à avril 2020.



Données

Tableau 1 : ventes au détail pour emporter pendant le confinement initial (p. ex. magasins d'alcool et de bière)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nun.
Magasins d'alcool désignés comme essentiels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non, du 19 au 25 mars 2020	Oui	Oui	Oui	Oui
Fermeture des magasins d'alcool	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui, du 19 au 25 mars 2020	Non *	Non	Non	Non
Limite d'heures par jour pendant le confinement initial ** (variation par rapport à avant la pandémie entre parenthèses)	16 (+2)	16 (0)	19 (0)	18,5 (0)	16 (+2)	16 (0)	***	9 (-8)	15 (0)	17 (0)	17 (0)	7 (-3)	7 (0)



	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nun.
Réduction des jours/heures d'ouverture pour les détaillants publics pendant le confinement initial	Oui	Non	Non	Oui	Oui ****	Oui	Oui	Oui	Oui	Non (n ^{bre} réduit de magasins publics)	Non	Oui	Non
Collecte à l'auto possible	Non	Non	Public : oui Privé : non	Non	Public : oui	Public : oui Privé : non	Public : oui Privé : non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Heures prolongées (en ligne, collecte et livraison)	Public : non Privé : oui	Non	Public : oui Privé : non	Non	Public : non Privé : oui	Public : oui Privé : non	Non	Public : non Privé : oui	Public : non Privé : oui	Public et privé : oui	Non	Non	Non

* Les consommateurs ne pouvaient pas faire d'achat dans les magasins d'alcool publics, mais pouvaient passer des commandes et aller les chercher.

** L'information sur la limite d'heures par jour fournie est celle fixée dans les politiques et directives; elles ne correspondent pas nécessairement aux heures d'ouverture réelles.

*** Réduction des heures d'ouverture des magasins publics, mais les détails restent à vérifier.

**** L'Ontario a étendu les heures d'ouverture quotidiennes, mais a fermé tous les magasins de détail le lundi.



Tableau 2 : ventes sur place pendant le confinement initial (p. ex. restaurants et bars)

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nun.
Principaux détaillants alimentaires physiquement ouverts pendant le confinement initial	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Principaux détaillants d'alcool physiquement ouverts pendant le confinement initial	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Heures prolongées pour la collecte et la livraison	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Heures pré-COVID de collecte et de livraison (variation entre parenthèses)	14 .5 (-0,5)	0 (16,5)	0 (17,5)	0 (+15,5)	0 (+14)	15 (0)	0 (+20)	12 (0)	15 (0)	0 (+17)	17(0)	12(0)	12(0)



	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nun.
Conditions ou restrictions d'achat	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N.A.	Oui	Oui



Tableau 3 : ventes de cannabis pendant le confinement initial

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nun.*
Magasins de cannabis désignés comme essentiels	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	-
Fermeture des magasins de cannabis	Non	Non	Non	Non	Oui, du 4 au 7 avril 2020	Non	Non	Non	Oui, du 19 mars au 22 mai 2020	Non**	Non	Non	-
Limite d'heures par jour pendant le confinement initial (variation par rapport à avant la pandémie entre parenthèses)	8 (-6)	16 (0)	19 (0)	16 (0)	14 (0)	Réduite, mais nombre d'heures non défini	7 (-4)	9 (-8)	0 (-13)	17 (0)	17 (0)	7 (-4)	-
Réduction des jours/heures d'ouverture	Public : oui Privé : non	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	-



	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nun.*
Heures prolongées pour la collecte et la livraison	Public : non Privé : oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	-

* Aucun magasin physique au Nunavut pendant le confinement initial.

**Certains magasins physiques ont fermé leurs portes volontairement, mais ceux où la distanciation était possible n'étaient pas tenus de fermer.